



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS : LE BÉNIN MOBILISE 65,5 MILLIARDS DE FCFA POUR L'ÉLECTRICITÉ, L'AGRICULTURE ET LA SANTÉ

Paris, 05 octobre 2026 - Le lundi 5 octobre 2026 à Paris, le Bénin a signé avec l'Agence française de développement deux conventions de financement d'un montant global de 61,9 milliards de FCFA (94,4 millions d'euros), ainsi qu'une lettre de mandat avec Bpifrance portant sur 3,54 milliards de FCFA (5,39 millions d'euros). Soit près de 100 millions d'euros mobilisés en une matinée, destinés à l'accès à l'électricité, à la production agricole et à la modernisation de l'expertise médico-légale.

Ces engagements ont été signés par le ministre délégué chargé de la Mobilisation des ressources extérieures et de la Gestion de la dette, en marge de l'entretien entre le Président de la République et le Président de la République française.

1 - Électricité : 120 000 branchements nouveaux dans 750 localités

Le Bénin engage 52,1 milliards de FCFA (79,4 millions d'euros) pour étendre le réseau de distribution de la SBEE. Le financement associe un prêt de l'AFD de 32,8 milliards de FCFA (50 millions d'euros) et un don de l'Union européenne de 19,3 milliards de FCFA (29,4 millions d'euros).

Concrètement, le projet PEDER+ apportera plus de 120 000 branchements nouveaux à 750 localités réparties dans 15 communes du Mono, du Couffo et du Borgou : Athiémé, Bopa, Comè, Grand-Popo, Houéyogbé, Lokossa, Aplahoué, Djakotomey, Dogbo, Klouékanmè, Lalo, Toviklin, N'Dali, Parakou et Tchaourou.

Au-delà du nombre d'abonnés, l'objectif est triple : améliorer la qualité du service, réduire les écarts d'accès entre territoires et diminuer les pertes du réseau, condition de l'équilibre financier durable de la SBEE.

2 - Agriculture : 9,8 milliards de FCFA pour la pisciculture et les filières de proximité

Le Bénin consacre 6,6 milliards de FCFA (10 millions d'euros) au développement de la filière piscicole, dans dix communes de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga : Banikoara, Gogounou, Kandi, Kérou, Kouandé, Péhunco, Bassila, Copargo, Djougou et Ouaké. L'ambition est de bâtir une

filière compétitive sur toute la chaîne de valeur, de l'alevin au marché, pour accroître la production nationale de poisson et en améliorer la qualité.

Un financement complémentaire de 3,3 milliards de FCFA (5 millions d'euros) soutiendra les investissements agricoles productifs dans les filières avicole, cunicole, protéagineuse et oléagineuse, au bénéfice de seize communes du Borgou, de la Donga, des Collines et du Zou.

3 - Santé et justice : un laboratoire national d'expertise ADN

La lettre de mandat signée avec Bpifrance ouvre la négociation du financement de la Plateforme de recherche, d'investigation et d'analyse médico-légale (PRIAM), réalisée avec le Laboratoire d'hématologie médico-légale de Bordeaux et adossée à la garantie de Bpifrance Assurance Export.

Le Bénin se dotera d'un laboratoire national d'expertise ADN d'une capacité de 30 000 analyses par an, visant l'accréditation internationale ISO/IEC 17025. Le projet comprend la formation de plus de 500 professionnels et la création d'une filière universitaire dédiée.

Une même finalité : porter l'action publique au plus près des populations

Ces trois engagements traduisent en réalisations la priorité centrale du Président de la République : la lutte contre l'extrême pauvreté, réaffirmée le 23 septembre dernier lors de la présentation de la réforme des pôles de développement territorial, aux côtés du renforcement du capital humain et de la création de richesse à la base.

L'électricité qui arrive dans un village, le poisson produit localement : ce sont les leviers concrets d'une amélioration durable des conditions de vie, en particulier en milieu rural. En couvrant des dizaines de communes dans huit départements, ces programmes alimenteront directement les plans de développement de quatre des six pôles territoriaux.

Une capacité nouvelle, et non le simple renforcement d'une capacité existante

Le laboratoire national d'expertise ADN relève, lui, d'un autre ordre : il crée au Bénin une compétence que le pays ne possède pas. Jusqu'ici, toute analyse génétique à valeur probante supposait l'envoi d'échantillons à l'étranger, avec les délais, les coûts et la dépendance que cela implique. Demain, ces analyses seront réalisées sur le territoire national, par des professionnels béninois.

La portée dépasse le champ judiciaire. Identifier une victime, établir une filiation, confondre ou disculper un mis en cause, documenter une

catastrophe : dans chacun de ces cas, la preuve scientifique protège autant qu'elle accuse, et elle protège d'abord ceux qui n'ont pas les moyens de se défendre autrement. Une justice qui dispose d'une expertise scientifique nationale juge plus vite et se trompe moins.

L'accréditation internationale ISO/IEC 17025 visée par la plateforme garantira que ses résultats soient opposables au-delà de nos frontières. Et parce que la formation de plus de cinq cents professionnels et la création d'une filière universitaire dédiée accompagnent l'équipement, le pays ne se contentera pas d'acquérir un outil : il formera ceux qui le feront fonctionner et en assureront la relève. C'est la différence entre un transfert de technologie et un transfert de compétence.

Ces accords illustrent la vitalité du partenariat entre le Bénin, la France et l'Union européenne, et la capacité du pays à mobiliser des ressources extérieures à des conditions maîtrisées, au service de besoins immédiats comme de capacités durables.

CONTACT PRESSE :

Euloge NANGA	: +229 01 97 44 23 23		presse@presidence.bj
Serge NONVIGNON	: +229 01 48 44 1 1 1 1		presse@presidence.bj